



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Pôle énergies renouvelables
9 décembre 2022

Planification des énergies renouvelables



Plan territorial de paysage (plus large que le domaine des ENR)



Plan de valorisation du foncier pour les EnR par les entreprises > 250 salariés

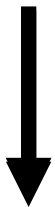


Création de zones d'accélération des EnR

Zones d'accélération des EnR

== Maximiser, organiser les solidarités territoriales, répartir équitablement par type d'EnR

Porter à connaissance de l'Etat



Proposition par les communes

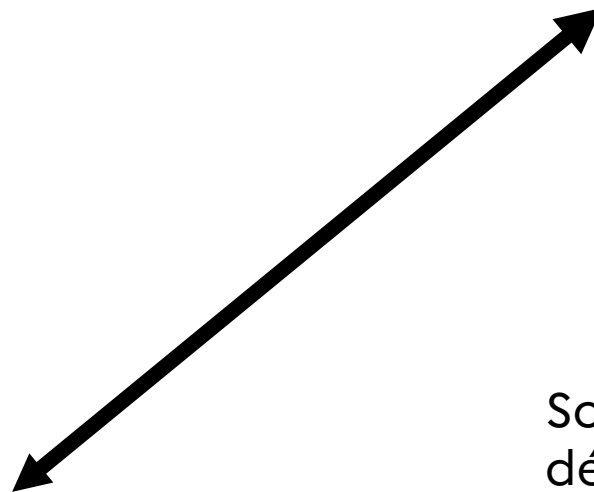


Approbation par SCoT ou préfet quand absence de SCoT

Comité régional de l'énergie veille à l'atteinte des objectifs



Schéma directeur départemental, cartographie arrêtée par les référents préfectoraux



Simplification des énergies renouvelables



Pendant un délai de 48 mois, des raccourcissements de délai en jouant sur la participation du public, une fluidité de l'instruction et le raccordement des gros sites industriels projets réputés d'intérêt public majeur (sénat)



Adaptation des SCoT et des PLU par modification simplifiée



Exceptions dans les PPR pour permettre le photovoltaïque, dans l'attente possibilité de dérogations



Création d'un référent préfectoral à l'instruction des projets EnR

Amplification de l'énergie solaire



Levée des contraintes le long des infrastructures ou pour les communes soumises à la loi montagne



Obligations pour les parkings $> 2\,500\text{ m}^2$ et pour les locaux d'activité $> 250\text{ m}^2$



Cadrage de l'agrivoltaïsme

Cadrage de l'agrivoltaïsme

= Nécessaire à l'exploitation agricole

→ Agriculture = activité principale de la parcelle

→ Projet réversible

A l'échelle de la parcelle doit remplir un objectif sans altérer les autres =

+

- amélioration du potentiel agronomique
- adaptation au changement climatique
- protection des aléas
- amélioration du bien-être animal

Cadrage du photovoltaïque dans les ENAF

= Ne pas affecter durablement les fonctions écologiques du sol, ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique nécessaire à l'exploitation agricole



Avis conforme de la
CDPENAF

+ Interdiction des projets en forêt quand > 25 ha

Cadrage du photovoltaïque dans les ENAF dans le Doubs

- Doctrine photovoltaïque en forêt ONF / COFOR présentée en pôle EnR en juin 2022 et en CDPENAF en octobre 2022

- Doctrine photovoltaïque sur terres agricoles approuvée à l'unanimité par la CDPENAF le 1^{er} décembre 2022
 - * groupe de travail avec participation très active du monde agricole
 - * inscription dans les principes du projet de loi
 - * ajustement à venir une fois la loi adoptée

Partage de la valeur des EnR



Quand mise en concurrence, contribution à un fonds pour la biodiversité



Quand mise en concurrence, critère de notation pour la contribution territoriale des projets au partage de la valeur



Déduction d'un montant forfaitaire dû par les clients résidant dans le périmètre d'installation de l'EnR



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Pôle énergies renouvelables
9 décembre 2022